compromettre dans des aventures politiques ou militaires. Comme elle est ardemment laborieuse et profondément pacifique, sa situation ne peut aller qu'en s'améliorant.

Les symptômes de cette amélioration sont nombreux et concordants.

La balance commerciale est très favorable.

Le gouvernement, loin de favoriser l'inflation, a réduit de 1 milliard 900 millions la circulation des billets de banque.

REPRESSION IMPITOYABLE DES FRAUDES

Nous demandons également des mesures exceptionnelles pour empêcher les fraudes fiscales, car il est inadmissible qu'à l'heure actuelle, des français cherchent à esquiver le paiement de ce qu'ils doivent à l'Etat, tandis que d'autres font tout leur devoir.

Aujourd'hui, c'est un véritable crime que de ne pas acquitter l'impôt.

Des sanctions les plus sévères s'abattront désormais sur ceux qui continueront à pratiquer ces fraudes.

Le gouvernement demande aussi une augmentation des taxes existantes, augmentation sans laquelle il ne pourrait continuer à mener sa tâche à bien.

Il engagera pour l'ensemble de ces mesures sa responsabilité complète.

OPTIMISME OFFICIEL

Dans sa péroraison le président du conseil déclare qu'il est convaincu qu'avec les mesures prises le franc remontera rapidement. On aura ainsi, dit-il, enlevé à nos ennemis leur instrument de propagande et la Chambre aura bien mérité du pays.

M. POINCARE SACRIFIE LES DROITS DES RETRAITES

M. PERET fait connaître qu'il a reçu de M. BOUYSSOU une demande d'interpellation sur le retrait de l'ordre du jour par le gouvernement du projet de loi sur les pensions, et la Chambre décide de fixer immédiatement la date de son interpellation.

M. POINCARE intervient alors et déclare que le gouvernement s'opposera en posant la question de confiance à tout débat immédiat sur les projets fiscaux qu'il a déposés.

Au nom des retraités et pensionnés dont l'on sacrifie ainsi les droits M. BOUYSSOU proteste. M. POINCARE lui répond en exprimant la sympathie du gouvernement pour les pensionnés.....

La Chambre qui est en pleine effervescence décide de suspendre la séance.

La réforme des pensions ajournée

La Chambre après une suspension de séance poursuit la discussion commencée au sujet des pensions.

M. POINCARE explique que le gouvernement a décidé de ne permettre de nouvelles dépenses qu'à condition qu'il soit établit des recettes correspondantes.

M. BOUYSSOU insiste pour la discussion de son interpellation. Le gouvernement en renvoie la fixation de date à la fin de la séance.

La Chambre adopte ensuite divers projets et notamment la proposition de loi de l'Abbé LEMIRE tendant à harmoniser la loi sur le bien de famille insaisissable avec les autres lois sur la propriété. Une autre concernant la taxe sur le chiffre d'affaires également adoptée après que M. CONSTANT eut renoncé à un amendement qu'il avait déposé.

Pas d'élections avant Mai
Pas de prorogation

Le Président de la Chambre donne lecture des interpellations reçues au sujet des réformes fiscales et demande au gouvernement quelle date il propose pour leur discussion.

M. POINCARE déclare qu'on aura l'occasion de s'expliquer quand ces réformes viendront en discussion. M. BOUYSSOU en revient une troisième fois à son interpellation et demande que la Chambre ne se sépare pas avant d'avoir voté le projet des pensions.

Le Président du Conseil leur répond qu'il n'appartient pas à la Chambre de se proroger.

Les Chambres auront le temps d'examiner tous les projets en cours poursuit M. Poincaré car le Gouvernement n'envisage pas la possibilité de procéder aux élections avant le mois de mai.

Les assurances sociales ajournées

M. HERRIOT intervient en faveur des assurances sociales, mais sans plus de succès. Le député-maire de Lyon estime qu'il n'y a rien qui puisse autoriser le retrait d'un projet qui est attendu par tous les travailleurs et il déclare que la gauche ne s'associera pas à un rejet des assurances.

M. POINCARE convient de l'importance du problème mais en renvoie l'examen avec celui des pensions.

La question de confiance

Après une vive et très applaudie critique de M. LUGOL, rapporteur de la Commission des Finances, contre les méthodes instaurées par le gouvernement on en revient une dernière fois à l'interpellation Bouyssou.

Le renvoi à la suite des autres interpellations en est demandé par le gouvernement qui pose la question de confiance. Le renvoi est voté par 360 voix contre 215. La séance est ensuite levée.

Séance vendredi, à 15 heures.

AU SENAT

Paris, 17. — Après la validation de quelques élections le Sénat passe à l'étude des mesures envisagées par le gouvernement contre les inondations de la Seine.

Après intervention de M. DAUSSET et les explications fournies par M. LE TROCQUER, un ordre du jour de confiance termine la discussion.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi.

LE SEXE DÉTERMINÉ AVANT LA NAISSANCE

Paris, 17. — A l'Académie de médecine, le professeur Achard, secrétaire perpétuel, a lu une note présentée par le docteur Isaac Fried, de Bratislava (Tchéco-Slovaquie). Partant de la réaction de Bordet-Wassermann, l'auteur a mis au point un procédé de séro-diagnostic permettant, par l'analyse d'une petite quatité de sang, de certifier, quatre mois avant la naissance, le sexe de l'enfant attendu par les futurs mamans. Etant donné l'importance de cette découverte, l'Académie a décidé de porter la question à l'étude devant une commission spéciale.

Nous savons d'autre part que le docteur Fried a expérimenté ses théories à l'institut sérologique de son pays et à Paris, dans le service de maternité dirigé par le docteur Devraignes, à l'hôpital Lariboisière. Ces essais ont été entièrement couronnés de succès.

LE DRAME QUOTIDIEN

Toulouse, 17. — Hier, dans un meublé de la rue Saint-Jérôme, Justin Maurel, âgé de 30 ans, ouvrier mécanicien, a tué sa femme d'un coup de revolver et s'est ensuite donné la mort avec la même arme. Le drame est attribué à la jalousie.

La femme Maurel, née Amédée Elmouzy, était la sœur du bandit Limouzy, condamné dernièrement à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Haute-Garonne, pour avoir, en plein jour, à Toulouse, assailli un garçon de recettes de la Banque de France.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Sur hélicoptère Pescara a tenu l'air 8' 13" parcourant 1.160 mètres, deux virages.

Londres. — Dora Sparling qui, nourrice, asphyxia 2 enf. de ses maîtres a été cond. à mort.

Hyères. — L. Laurence, 48 ans, retraité mar. s'est fait sauv. la serv. Ress. insuff. pour vivre.

Paris. — « Oficiel » promulgue loi crédit 15 millions p. victim. calamités publ. cet hiver.

Toulouse. — 23 et 24 février, congrès parents des morts de guer. Adhésions 9, r. Duloug. Paris

Marseille. — 2e audience affaire carnets méd. toutes conclusions inculpés repous. par tribunal.

Huelva (Espagne).— Gros bât. nationalité inc. échoué sur rochers Terron de Barra.

Paris. — Arrêté Enggaser de Reims qui, faux comte, faux décoré escroqua plus. joailliers.

Madrid. — Avion militaire a fait une chute de 1.000 m. 2 officiers griév. blessés.

Paris. — Au cours de 1924, 61 généraux ou assimilés servent atteint par la limite d'âge.

Christiana. — Grève transports effective dans capitale et dans tous ports norvégiens.

Le dirigeable américain "Shenandoah", sauvé

PLUS HEUREUX QUE LE « DIXMUDE » IL PUT REJOINDRE SON PORT D'ATTACHE

Nous avons annoncé que le dirigeable américain « Shenandoah », procédant à des essais avant une expédition polaire projetée, avait rompu ses attaches au cours d'une violente tempête et était parti à la dérive.

Une dépêche rassurante nous est parvenue hier. Elle annonce que le « Shenandoah » a atterri à l'aérodrome de Lake-Hurst, son port d'attache.

Le dirigeable « Shenandoah n'est pas endommagé, à part quelques déchirures de l'enveloppe extérieure à la pointe avant où se trouvaient les moyens d'attache. Le dirigeable a été remisé dans un hangar, à 4 heures, jeudi matin.

Le mastodonte de l'air, du type Zeppelin, a 200 mètres de long, une capacité de 70.000 mètres cubes, six moteurs « Liberty » de 400 chevaux chacun, disposés dans chacune des six cabines de l'appareil actionnant ses hélices. Le ballon est un rigide du genre « Dixmude », mais perfectionné.

Il y a un mois, le « Shenandoah », resté hors de son hangar pendant une semaine, avait résisté à des vents violents dont la vitesse moyenne horaire était estimée à 70 kilomètres.

UNE SUSPENSION DES RECHERCHES DE L'ÉPAVE DU « DIXMUDE »

Siacca, 17. — Les recherches pour retrouver l'épave du « Dixmude », poursuivies dans les eaux de Siacca par l'aviso « Escaut », ont été arrêtées. Ce bâtiment, à bord duquel se trouve le lieutenant de vaisseau Stapffer, commandant du dirigeable « Méditerranée », quittera aujourd'hui les eaux italiennes pour rentrer à Toulon avec le personnel qui s'est occupé des recherches.

SERAIT-CE LE DIRIGEABLE FRANÇAIS ?

Alger, 17. — Le vapeur allemand « Elsbeth Kimme » qui vient d'arriver à Alger, rapporte qu'il a touché une épave par 38°,7 de latitude Nord et 10°,43 de longitude Est, c'est-à-dire à un point situé à 70 milles à l'Ouest de Trapani (Sicile).

LA VEUVE DU COMMANDANT DU PLESSIS VIENT D'ÊTRE MÈRE

Toulon, 17. — Hier matin a été déclarée la naissance du fils du courageux lieutenant de vaisseau du Plessis de Grenédan, commandant de l'infortuné dirigeable « Dixmude ». Mme du Plessis de Grenédan a accouché dans la villa qu'elle habite à Sainte-Marguerite, sur le territoire de la commune de la Garde, près Toulon. On sait qu'il y a deux semaines on avait annoncé à tort qu'elle avait mis au monde une fille, alors qu'à cette époque, très vaillamment, elle assistait à l'arrivée par le croiseur « Strasbourg », du cercueil contenant les restes de son regretté mari, et le lendemain aux funérailles nationales présidées par le ministre de la Marine.

Mme du Plessis de Grenédan, qui est entourée de tous les soins de ses parents, se porte bien, ainsi que le nouveau-né et ses deux autres enfants. Le fils du commandant du « Dixmude » est arrivé au monde le jour anniversaire de la naissance de son malheureux papa et le portera les prénoms.

Le vice-amiral Lanxade, préfet maritime et ancien directeur de l'Aéronautique maritime, a fait porter à midi ses sympathies à la famille du Plessis de Grenédan.

PAS DE CHANGEMENT AU BUREAU DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Paris, 17. — Le bureau du groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni aujourd'hui au Sénat sous la présidence de M. Hayez.

En raison du prochain renouvellement de la Chambre des Députés, il a décidé de surseoir à l'élection d'un nouveau bureau, jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Chambre actuelle.

200.000 FRANCS VOLÉS DANS UNE TRÉSORERIE

Limoges, 17. — La nuit dernière, l'hôtel des services financiers de la Haute-Vienne, sis rue Montmailler, a reçu la visite des cambrioleurs qui ont pénétré dans le bureau-caisse de la trésorerie générale.

Un grand coffre-fort contenant les opérations du percepteur pour la journée de vendredi a été démonté avec une habileté extraordinaire.

Tout ce qu'il contenait, soit 150 à 200.000 fr. dit-on, a été emporté.

Les voleurs se sont rendus dans les bureaux de la direction de l'enregistrement. Ils ont fracturé une armoire et ont emporté une grande quantité de timbres mobiles.

Le vol a été commis vers minuit.

Un chien a aboyé, mais les concierges, réveillés, n'ayant rien remarqué de suspect, se sont recouchés.

Il n'existait pas de service de ronde de nuit.

LA RECONSTITUTION ET L'AMÉLIORATION DE LA LYS

Paris, 17. — L' « Officiel » publie le décret suivant :

Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour la reconstruction des ouvrages détruits et l'amélioration de la rivière navigable de la Lys, entre Aire et Halluin, suivant les dispositions de l'avant-projet ci-dessus visé; art. 2 : la dépense évaluée à 16.500.000 francs, dont 3.000.000 francs pour la reconstitution des ouvrages détruits et 12.700.000 francs pour l'amélioration de la voie navigable, sera imputée, d'une part, sur les crédits inscrits au budget des dépenses recouvrables; d'autre part, sur les crédits inscrits au budget du ministère des Travaux publics pour l'établissement, l'amélioration et la restauration des voies navigables.

L'ALLEMAGNE ROUGE

UN COMPLOT A ÉTÉ DÉCOUVERT ET DE NOMBREUSES ARRESTATIONS ONT ÉTÉ OPÉRÉES

Berlin, 17. — La «Gazette de Voss» apprend que l'on a découvert, à Friedrichshafen, sur le lac de Constance, les préparatifs d'un coup d'Etat communiste. De nombreuses arrestations ont été opérées.

L'ATTENTAT CONTRE VON SEECKT

Berlin, 17 — Il apparaît de plus en plus que l'attentat projeté contre le général von Seeckt a été élaboré par l'organisation « Consul », dont le chef, le capitaine Ehrhardt, est actuellement réfugié en Bavière.

L'organisation « Consul » avait déjà organisé le meurtre d'Erzberger et de Rathenau et préparé l'attentat contre Scheidemann.

LE SÉPARATISME DANS LE PALATINAT

Berlin, 17. — Le major Kuhn a pris provisoirement la présidence du parti séparatiste dans le Palatinat bavarois le ministre de l'agriculture Bley ayant décliné l'offre qui lui était faite.

L'ENQUÊTE DANS LA ZONE D'OCCUPATION BRITANNIQUE

Cologne, 17. — Les deux officiers français, chargés par M. Tirard de procéder à une enquête dans la zone d'occupation britannique sur certains agissements nationalistes et antiséparatistes qui ont abouti à la tuerie du Honnef, ainsi qu'aux incidents de Duren, sont arrivés, hier, à Cologne.

Ils ont été reçus par les autorités britanniques d'occupation et se sont rendus, accompagnés d'un officier anglais, chez le regierungs-président de Cologne, M. Adermann.

Ils ont commencé aujourd'hui, leur enquête

LA REPRISE DU TRAVAIL DANS LA RUHR

Dusseldorf, 17. — On note une tendance toujours plus marquée vers la reprise du travail dans la métallurgie. A Essen, toute les ouvriers qui avaient abandonné le travail en signe de protestation contre l'abolition des huit heures ont regagné les usines et travaillent aux nouvelles conditions.

NOUVELLES MANIFESTATIONS NOUVEAUX BLESSÉS

Dusseldorf, 17. — La situation est sans changement dans la Ruhr.

La police a dispersé une manifestation en l'honneur de Liebneckt ; il y a eu 4 blessés.

Dans l'industrie du textile la cessation du travail est complète à Crefeld, Munchen, Gladbach et Eberfeld.

De nouvelles manifestations de sans-travail ont eu lieu dans la zône anglaise à Cologne et à Solingen.

PAS DE POURVOI POUR LES SCHUPPOS

Mayence, 17. — Le pourvoi en révision des schuppos condamnés par le conseil de guerre de la tête de pont de Dusseldorf en date du 27 décembre a été rejeté.

M. VON HOESCH A BERLIN

Berlin, 17 — M. von Hoesch est arrivé hier soir à Berlin. M. Stresemann a l'intention de prononcer, sans doute dimanche prochain, un important discours dans lequel il ferait allusion à l'amélioration sensible qui s'est produite dans les rapports franco-allemands.

LES SOCIALISTES RUSSES GRACIÉS PAR MOSCOU

Moscou, 17. — On annonce que la peine de mort prononcée en août 1922 contre les leaders du parti social-révolutionnaire, qui furent accusés de conspiration contre le gouvernement des Soviets, vient d'être rapportée : le gouvernement a décidé d'y substituer une peine de cinq ans de prison.

D'autre part, on annonce, sous toutes réserves, que l'un des douze condamnés, Serge Morosoff, se serait suicidé dans la prison de Moscou : deux fois condamné aux travaux forcés par le régime tsariste il avait passé sept ans au bagne.

UN TRIUMVIRAT VOUDRAIT REMPLACER TROTSKY

Stockholm, 17. — On annonce que Trozky a quitté le comité exécutif du parti communiste : provisoirement, du moins, il se trouve en marge du parti et du gouvernement.

Le triumvirat Kameneff, Zinovieff, Staline tâche de remplacer Trotzky à la tête de l'armée par le chef de cavalerie Boudienny.

Le contrôle des finances allemandes

UNE MISE AU POINT BELGE

Bruxelles, 17. — L'« Agence Belge » publie la note suivante : Il est inexact que le gouvernement belge se soit opposé à la publication du projet de contrôle des finances allemandes, soumis à la réunion interalliée de Londres 1922, par MM. Lloyd George, Bonar Law et Chamberlain, ainsi qu'à la publication des procès-verbaux des séances officielles de cette réunion ; mais, à côté des séances officielles dont le procès-verbal a été dressé, il y a eu des conversations d'un caractère privé, confidentiel, entre les premiers alliés, auxquelles n'assistèrent aucun secrétaire belge et le gouvernement belge a été d'avis qu'il était préférable de ne pas publier le compte-rendu de conversations privées, car cela eut pu constituer un précédent fâcheux et rendait dans l'avenir, toute espèce de conversation difficile.

Les Fêtes de Bienfaisance à la Préfecture du Nord

LE THE DANSANT

Les organisateurs de cette solennité d'art, à la fois délicate et brillante, ont, pour la gracieuse réussite du thé dansant de samedi prochain, fixé leur choix sur un quatuor d'artistes, d'exceptionnel talent, qu'ils soient félicités de leur goût.

Au programme, en effet, figure tout d'abord en vedette Anna Thibaud, reine de la chanson française. Anna Thibaud nous offrira le régal de ces chansons françaises, anciennes et modernes, dont elle distille le charme avec cette minutie du détail, cette variété de colori, cette infinité de nuances, cet art, qui haussent le moindre fragment de son répertoire au diapason de la comédie ou du drame.

Nous entendrons à ce même gala, M. René Héreng un des pensionnaires les plus appréciés de l'Opéra-Comique, où il succéda avec bonheur, dans l'emploi des trials à voix, au remarquable Mesmacker. M. Héreng interprète de style, doué d'un fort joli timbre de baryton léger, chantera « La Ronde Villageoise » de Rameau, « La Galanterie » de Lulli, « Ma Grand-Mère », de Béranger et la célèbre berceuse de notre bon poète chansonnier Desrousseaux.

Les qualités suaves de Mlles Annie Leguern et Mady Arty, concourront activement au succès de cette aimable matinée. Ce sont là deux artistes délicieuses et fines, traductrices exquises du programme que voici : « Lison dormait », de Dezède, « Jeunes Fillettes », « Maman, dites-moi », « L'Amour est un enfant trompeur », de Martini, « Sur le bord de la Seine : Ah ! vous dirai-je maman », de Mozart, « Jean ne veut pas », de Arnaud.

M. René Héreng dira, en outre, avec l'une et l'autre de ces gracieuses interprètes, le duo de « Plaisir d'amour », de Martini et celui « d'Au Clair de la Lune », de Lulli.

Nous rappelons que ce thé dansant qui attirera l'élite musicale et littéraire de notre ville, aura lieu samedi à 15 heures et demie, dans le grand salon de la Préfecture.

* *

Nous rappelons que l'on trouve des formules d'invitation et des cartes, non seulement au Pavillon touristique, place de la Gare, mais encore à la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire (bureau des « Amis de Lille » et à la Préfecture (côté de la place de la République), de 8 heures à 12 heures et de 2 à 6 heures.

Il sera également possible de réclamer des cartes d'invitation à l'entrée de la Préfecture, aux jours et heures fixées pour les différentes attractions, soit : samedi 19, à partir de 3 heures pour le thé dansant ; samedi 19, à partir de 9 heures pour le bal ; dimanche 20, à partir de 2 heures et demie, pour les fêtes enfantines ; dimanche 20, à partir de 8 heures, pour le gala d'escrime.

AUX OFFICIERS DE L'ACTIVE ET DES RESERVES

Pour répondre aux questions qui lui sont posées, le président de la commission militaire, à l'honneur de prévenir ses camarades qu'ils pourront assister aux fêtes des 19 et 20, revêtus à leur choix de la grande tenue, de la tenue de ville, ou tenue de campagne, avec, en tout cas, le port des décorations, fourragères et aiguillettes, gants blancs.

AVIS IMPORTANT

En raison des divergences d'interprétations qui se sont manifestées au sujet des prix d'entrée aux fêtes de bienfaisance à la Préfecture des 19 et 20 janvier, et pour rectifier une erreur matérielle qui s'est glissée dans la rédaction des documents de publicité y relatifs, le comité d'organisation rappelle que l'entrée à la Préfecture pendant les après-midis de samedi 19 et du dimanche 20 janvier, est fixée à 5 francs. Les enfants en-dessous de 15 ans, accompagnés de leurs parents, entrent gratuitement. Les prix des cartes d'entrée pour le thé dansant, samedi à 3 heures : 10 francs ; pour le bal, samedi, à 9 heures et demie : 25 francs ; dimanche, fêtes enfantines à 3 heures : 5 francs pour les adultes, 2 francs pour les enfants ; gala d'escrime, dimanche, 8 heures et demie : 5 francs.

La grève des Charbonniers de Roubaix

LES REVENDICATIONS CORPORATIVES PRENNENT UNE FORME INATTENDUE

Les ouvriers en grève du charbonnage, réunis hier, comme chaque jour, au siège du Syndicat, 43, rue de l'Alouette, ont pris hier une décision à laquelle le public ne s'attendait pas. Devant la campagne patronale, procédant par affiches ou par articles de presse et qui a pu exercer une certaine influence sur la population prise à témoin, ils ont décidé de modifier la forme de leurs revendications. Cette transformation supprime d'une manière définitive les gros chiffres qui ouvraient le champ à toutes les interprétations et favorisaient ainsi les opinions les plus erronées. Le tarif de 300 fr. par semaine, suivant lequel sont payés les débardeurs, a pu paraître excessif aux personnes qui ne sont pas renseignées sur la façon exacte dont il est appliqué. Aussi, après un examen attentif de tous les tarifs, les ouvriers ont-ils décidé de refuser à l'avenir un salaire à la tâche. Ils demandent donc le paiement à l'heure, pour toutes les catégories de la corporation. Prévoyant les difficultés d'une application stricte des huit heures, ils ont envisagé le cas des heures supplémentaires, pour lesquelles ils ne réclament que l'augmentation comparativement minime de 25 %.

Une affiche a été rédigée, précisant les nouvelles conditions proposées par le Syndicat. Elle sera apposée en ville aujourd'hui. En voici le texte :

A LA POPULATION

Halte-là ! C'est assez !

Les charbonniers se refusent à toucher les 300 francs par semaine, salaires inconnus pour eux.

Ils proposent le travail à 4 fr. l'heure.

Pour les cas exceptionnels, l'heure supplémentaire serait payée 5 fr. l'heure.

Pour les charretiers, les conditions restent les mêmes :

Charretiers conduisant un cheval : 144 fr. par semaine bonne ; charretiers conduisant deux chevaux : 150 francs par semaine bonne ; chauffeurs d'autos : 165 francs par semaine bonne ; hommes de ville ou de cour : 24 francs par jour.

Pour les heures supplémentaires, augmentations de 25 %. — Pour le Syndicat « Union des Transports » : Le secrétaire, E. LORTHIOIS.

UNE MAISON A ACCEPTÉ LES PROPOSITIONS OUVRIERES

La maisons Singre, qui effectue notamment le transport de combustible pour l'usine à gaz, a informé le syndicat qu'elle acceptait les propositions faites par les ouvriers. Le personnel de cette maison, en conséquence, a aussitôt repris le travail.

Fin de la grève des Aciéries du Nord à Hautmont

Les mille ouvriers des Aciéries du Nord, à Hautmont, qui s'étaient mis en grève il y a une semaine pour protester contre l'impôt sur les salaires et son mode de perception par les patrons, ayant obtenu satisfaction sur tous les points, ont repris le travail hier matin.

Les métallurgistes en grève à Saint-Amand

Les ouvriers des forges et laminoirs de Saint-Amand avaient demandé une entrevue avec les patrons en vue d'une augmentation de salaires et ils avaient exigé une réponse définitive pour jeudi soir 17 courant.

Satisfaction n'ayant pas été donnée aux ouvriers, la grève a été décidée.

La grève sera effective aujourd'hui à l'usine Siret.

La vie de plus en plus chère

LES FONCTIONNAIRES RÉCLAMENT UN ACOMPTE SUR LES 1.800 FRANCS

Paris, 17. — Le cartel confédéré des travaux publics a décidé d'organiser, pour le dimanche 3 février, des manifestations dans tout le pays pour obtenir le versement immédiat aux fonctionnaires et assimilés d'un acompte de 300 fr. pour le premier trimestre 1924.

La constitution d'une commission paritaire permanente, chargée d'ajuster périodiquement les salaires et traitements au coût de la vie, sera également exigée.

Cette commission devra être constituée à une date assez rapprochée pour permettre l'ajustement des traitements et salaires des agents des services publics pendant le second trimestre de 1924.

Les adieux de M. le Recteur Lyon à l'Académie de Lille

« Nous vous avons pris. Vous nous avez pris. Vous nous garderez. Nous vous garderons » disait hier à M. le Recteur Lyon, en terminant son discours, l'éminent doyen de la Faculté des Lettres, M. Lefebvre.

M. le Recteur faisait, à la salle de l'Université, rue Auguste Angellier, ses adieux officiels à l'Académie de Lille et à un public de choix, à sa « patrie académique ». Mais il nous restera de lui plus qu'un souvenir, si cher qu'il soit. Son œuvre survit à son passage, et nous le garderons dans son œuvre.

M. Lyon apparut dans la salle, tel le « haut dignitaire » de la magistrature morale dont il a, pendant de longues années assuré à Lille avec tant de maîtrise, la longue et lourde tâche.

Est-il utile d'évoquer sa physionomie physique bien connue ? A travers les verres d'un pince-nez, on découvre son regard malois, profondément intelligent, un tantinet ironique. Et sa prestance demeure jeune et souple.

M. Lyon était né pour les fonctions d'un recteur, auxquelles le préparait son aptitude innée à la diplomatie. Il convainquait.

Il persuadait surtout, car sa volonté était suivie par un tact qui ne fut jamais pris en défaut, qui concilie toujours avec une suprême adresse l'autorité et la bienveillance. Par dessus tout M. le Recteur fut un homme de cœur.

Telle apparaît la grande personnalité dont la silhouette fut si puissamment dessinée par les discours qui furent prononcés hier

Tant de finesse, d'irrésistible suggestion, tant de bonté ont créé à Lille, à M. le Recteur, les plus chaudes sympathies, dont il eut hier une preuve surabondante.

M. Lyon était entouré des notables de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire et encadré des doyens des Facultés, ces têtes grisonnantes si sympathiques aux générations d'étudiants. Dans la salle, les places réservées au premier plan furent presque toutes occupées. Nous ne pouvons que citer rapidement MM. Cameau, secrétaire général de la Préfecture ; Carpentier, Cordonnier, Crépy, Grimpret, Nicolle, Bardou, Leray, Fieffé, Omer Rigo, Théodore, Plouvier, Guilbaut, Maxime Ducrocq. S'étaient fait excuser entre autres personnalités : MM. le Préfet, le Maire de Lille, le général Lacapelle, Verhaeghe, Ducamps, Polié, Conem, Coquelle et beaucoup de directeurs et directrices d'établissements d'enseignement.

Les discours, que la pâleur de l'analyse déformerait et dont nous avons extrait la «substantifique moelle » furent prononcés par M. Gérard, vice-président du Conseil de l'Université ; M. le doyen Lefebvre, au nom des Facultés ; M. le professeur Hirsch, au nom de l'Enseignement secondaire des Lycées ; Mlle Dujardin, directrice de l'école supérieure des jeunes filles de Lille, au nom de l'Enseignement primaire. D'une haute tenue littéraire, ils furent d'une éloquence limpide et dite de l'abondance du cœur. Est-il une réalité plus objective que l'œuvre de M. Lyon ? Un caractère plus affirmé que celui de M. le Recteur

Très touché, après avoir donné l'accolade aux interprètes, si qualifiés de la déférence de tous, M. le Recteur répondit avec son affabilité proverbiale, ornée de souvenirs littéraires qui surgissent inévitablement, contés du ton le plus naturel. « J'ai l'impression, dit-il avec son sourire, de me trouver à une distribution des prix, mais c'est le maître que vous avez couronné ». Un maître qui rappela les principes les plus chers à son passé : la volonté de vivre ensemble, le souci d'union et d'amitié.

MM. Gérard, Lefebvre et Mlle Dujardin rendirent hommage à la femme si distinguée, si active et si charitable, qui a été l'éminente et digne compagne de M. le Recteur pendant sa « magistrature » à l'Académie de Lille. Mme Lyon, elle aussi, dont le dévouement inlassable vient de créer la maison des Etudiantes, emportera la vénération et les regrets de tous.

Cour d'Assises du Nord

Le crime d'un mari à Cappelle-en-Pevèle

Un journalier, Louis Delplanque, fut le triste héros d'un drame de l'ivresse qui s'est passé à Cappelle-en-Pévèle. Il a comparu hier devant les assises du Nord. Voici les faits qui lui sont reprochés.

Le 12 septembre 1923, Delplanque rentrant chez lui alla quérir une voisine et des parents de sa femme Christelle Florimonde, pour leur faire constater que celle-ci était étendue sans vie sur le lit.

En procédant à la toilette de la défunte, la belle-fille de l'accusé constata qu'elle portait au cou et à la cuisse gauche des traces de violences. Elle fit appeler un docteur qui refusa le permis d'inhumer. La gendarmerie fit une enquête et il fut établi que la malheureuse avait été victime de violences graves. Le mari interrogé reconnut qu'il en était l'auteur et il fit la déclaration que voici :

Le 12 septembre, en rentrant à la maison vers midi, il avait trouvé sa femme ivre ; elle n'avait rien préparé pour le repas. Il avait dû retourner à son travail sans avoir mangé. Il était revenu vers 16 heures et femme et l'avait trouvée assise dans la cuisine, elle n'avait toujours pas préparé à manger. Il lui avait alors adressé des reproches sur sa conduite auxquels elle avait répondu par des insultes. Surexcité par la boisson et fou de colère il lui avait donné un violent coup de pied dans l'abdomen qui l'avait fait tomber à terre, elle s'était relevée péniblement et il était parti à son travail sans se préoccuper d'elle. A son retour le soir, il l'avait trouvée dans la cuisine, étendue sur le carrelage, ne donnant plus signe de vie.

Les aveux de Delplanque sont certainement incomplets, il ne s'est pas borné à donner à sa femme un coup de pied dans l'abdomen. L'autopsie a révélé en effet que la mort était due à une hémorragie péritonéale consécutive à un traumatisme du foie en tous points comparable à celle que l'on rencontre dans les écrasements. Le médecin a constaté aussi que la multiplicité des fractures des côtes, le grand nombre d'ecchymoses du thorax indiquent que la victime a reçu de nombreux coups et que ceux-ci ont été portés avec un instrument contondant. Ces conclusions du médecin-légiste ne font que corroborer les résultats de l'enquête. La mèche de cheveux arrachée, le corsage déchiré de la victime attestaient déjà que celle-ci avait été l'objet d'autres violences qu'un coup de pied. L'accusé prétend avoir agi sous l'influence de l'ivresse. Or, il résulte des témoignages recueillis que s'il avait bu un peu plus que de raison, il n'était pas ivre et avait travaillé le 12 septembre aussi bien que d'habitude.

Les époux Delplanque mariés depuis 20 ans, vivaient depuis quelque temps en mauvaise intelligence. Si la femme s'enivrait parfois honteusement, le mari, quoique travailleur s'adonnait lui aussi à la boisson. L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires.

SINGULIÈRE INDULGENCE

Louis Delplanque a été acquitté.

Défenseur, Me Phalempin.

Le jury actuel est décidément indulgent. C'est le sixième acquittement qu'il prononce depuis l'ouverture de la session, ce qu'on n'avait jamais vu au Palais.

* *

Une seconde affaire était inscrite au rôle : Marie Urbin, accusée de bigamie. Cette pauvre femme est décédée.

RAPIDE, EFFICACE INOFFENSIF, BON MARCHÉ

TEL EST LE NOUVEAU TRAITEMENT DES RHUMATISMES

Les rhumatismes sont musculaires ou articulaires, ou même les deux à la fois. Ils provoquent des souffrances et des douleurs en différents points de l'organisme, ordinairement dans les membres ou aux jointures ; souvent également des névralgies intercostales et faciales, des lumbagos se manifestent avec violence. Les formes de la maladie sont multiples et il faut les connaître à fond pour bien soigner son malade. Au lieu d'essayer mille médications inefficaces et coûteuses, pourquoi ne pas recourir immédiatement à l'expérience d'un spécialiste qui seul pourra, avec certitude, faire un diagnostic précis et instituer le traitement le plus approprié. Ce spécialiste, vous l'avez à votre porte : c'est l'Institut Anti-Arthritique du 67, de la rue Barthélemy-Delespaul, à Lille. Cet établissement ne soigne que les rhumatismes, mais les soigne bien. Après un examen minutieux du malade, toujours reçu séparément par le médecin chef, le traitement est appliqué s'il y a lieu, quelques minutes suffisent chaque fois ; aucune douleur, et le nouveau médicament si efficace bien qu'inoffensif est porté sous la peau à l'endroit exact où siège le mal. Le prix de la consultation est de 10 francs. L'Institut est ouvert tous les jours de 9 h. à 12 h et de 14 h. à 18 h. ; le dimanche, de 8 h. à 12 heures.

Avez-vous réfléchi au nombre de malades qu'il faut guérir pour pouvoir publier chaque semaine des attestations avec noms et adresses facilement contrôlables, comme nous le faisons depuis bientôt 2 ans. Voici encore deux lettres se rapportant à des cas très difficiles qui avaient résisté à toutes les médications :

MALGRÉ SON AGE ET LA GRAVITÉ DE SA SCIATIQUE MONSIEUR E. CAMPE, D'ARRAS A ÉTÉ GUERI EN QUELQUES JOURS

Pris de rhumatismes dans les reins, le mal était descendu dans la jambe gauche jusqu'au pied. Je souffrais à la fois dans la cuisse, le genou et le mollet tout le long du nerf sciatique. Je marchais très difficilement et devais m'arrêter après une centaine de mètres. Au lit je ne pouvais plus me coucher sur les côtés. Ne pouvant plus me baisser, je devais me faire habiller. C'est à peine si je mettais les mains sur les genoux tant j'étais raide.

A 61 ans, vous avez pu arriver à me guérir complètement, je vous en suis vraiment reconnaissant. Dès la première fois j'ai senti tout de suite de l'amélioration et au bout de quelques jours, j'étais rétabli, avais retrouvé toute ma souplesse comme auparavant. Je vous remercie chaleureusement. Signé : E. Campé, établissement d'Horticulture, 46, rue du Rietz, Arras.

LES NEVRALGIES ET RHUMATISMES DE Mlle LECLERCQ, DE ROUBAIX BIEN QUE TRÈS REBELLES SONT RAPIDEMENT GUÉRIS

Monsieur le Docteur, je suis bien heureuse de pouvoir après tant d'autres vous remercier aussi de m'avoir guérie. Depuis un an, je souffrais de névralgies dans le bras et le côté droit et surtout dans la main. Mes douleurs étaient surtout vives lorsque je travaillais, aussi je ne pouvais même plus travailler. On n'y voyait rien mais je souffrais beaucoup. J'avais essayé beaucoup de choses, des frictions au salicylate de méthyle, de la teinture d'iode et des massages. C'était comme si je ne faisais rien. Etant allée voir un monsieur dont j'avais vu le nom dans le journal, je dois reconnaître qu'il disait vrai. Guérie à mon tour après quelques jours de traitement, il m'est agréable à mon tour de convaincre les incrédules. Signé : Mlle Noémie Leclercq, 15, rue Vallon, cour Chevalier, 10, Roubaix.

NOTRE CONCOURS DES CÉLÉBRITES

Suite de la liste des gagnants

Les 1201e au 1250e prix sont attribués à des gagnants ayant désigné les noms de la liste-type dans un ordre plus ou moins exact.

Du 1.201e au 1.250e Prix. — 1 COFFRET à GANTS, contenant 1 extrait, 1 savon, 1 boîte de poudre.

Mlle SALON Marguerite, PERNES-EN-ARTOIS.

M. WILFRID, 13, rue de Longueil, LILLE.

Mme VINCENT Marie, 27, rue de Polda, LILLE

M. CHARLIER Pierre, écolier, PERNES-EN-ARTOIS.

M. CASTELAIN Léon, 14, rue de la Marbrerie, FIVES-LILLE.

M. SELOSSE Albert, 46, rue de Mouscron, à TOURCOING.

Mme MORAUX Elvire, rue Jeanne-Maillotte, 18, LILLE.

Mme WOURLOD Blanche, rue Claude-Bernard, 213, TOURCOING.

M. VANPOUCKE Emile, rue Pasteur, cour citadelle, 4, MARCQ-EN-BARŒUL.

Mlle LEHEVRE Louise, 11, avenue du 4 Septembre, LENS.

M. BOONE Charles, rue de Condé, 15, LILLE.

Mme GÜZOT Louise, à PRESSY-LES-PERNES-EN-ARTOIS.

M. GRIMONPREZ Marcel, rue de Gand, 48, NEUVILLE-EN-FERRAIN.

M. CUZIN Georges, rue d'Aire, MERVILLE.

M. BRACQ Eloi, 88, rue du Grand-Balcon, à FIVES-LILL